

Dossier pédagogique des Equipes Populaires
Bimestriel n° 141 • Novembre-Décembre 2010

Belgique - Belgique
P.P. - P.P.
5000 - Namur 1
BC 4854

Contrastes

La Belgique, ses clivages, ses partis

Invité : Pascal Delwit



Au pays du compromis

Notre petit pays n'est pas célèbre seulement pour ses moules-frites et son art de la bière. Il l'est aussi pour sa culture du compromis. Cette tradition résulte de son histoire, des clivages qui en ont façonné le paysage politique, caractérisé par une multitude de partis.

L'émergence d'un parti ne se fait pas par hasard. Elle ne procède pas non plus d'une cause unique. Une formation politique peut être le résultat d'un conflit autour duquel se structurent des factions. Ou l'aspiration pour un groupe dominé de se faire entendre. Ou encore une réaction face à une autre formation politique.

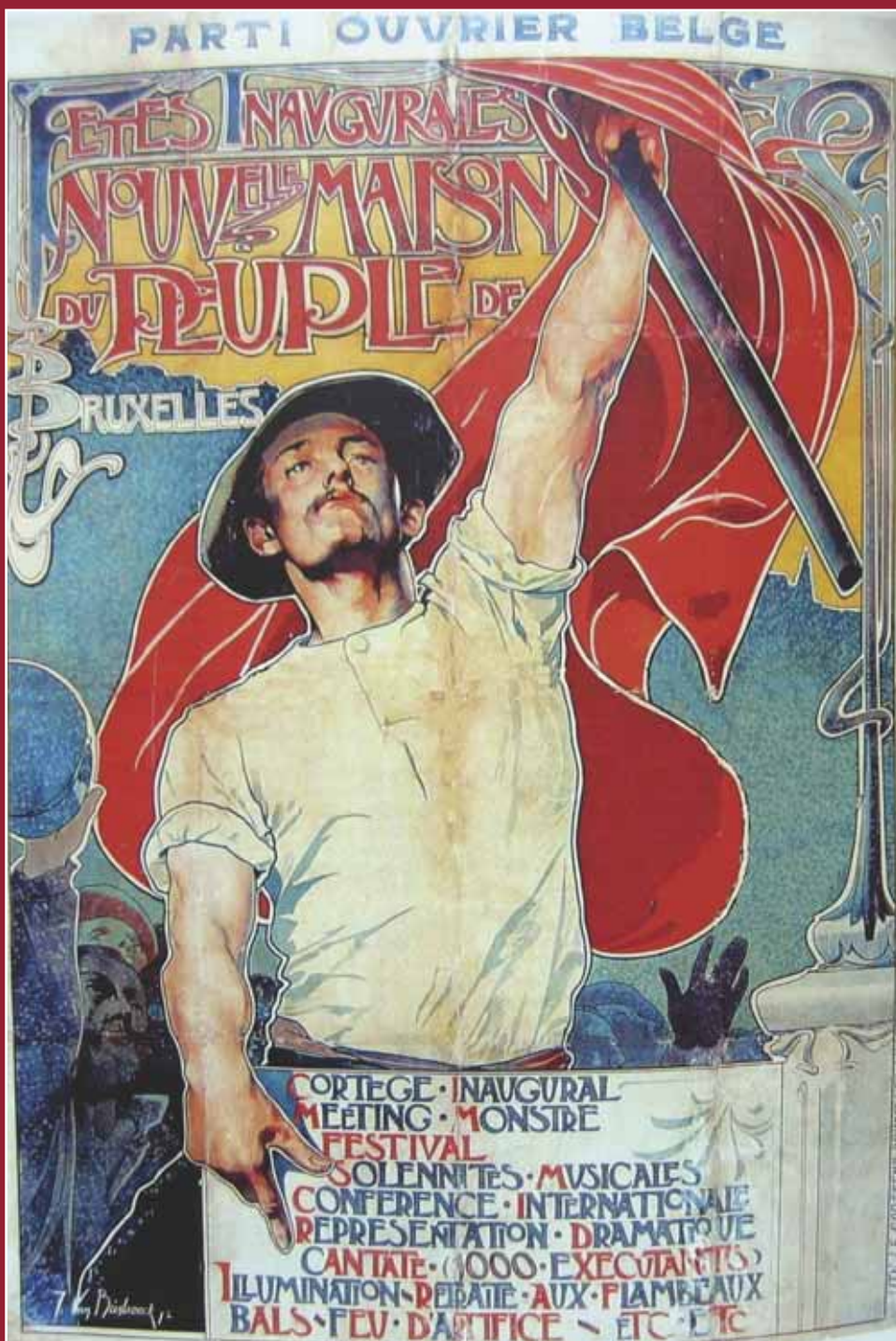
L'année 2010 s'achève, sans grande perspective de voir la Belgique sortir bientôt de la crise institutionnelle et se doter d'un gouvernement fédéral. Tout se passe comme si « les grandes questions qui fâchent » avaient atteint une sorte de paroxysme. Quelle que soit l'issue de la crise, il est certain qu'elle contribuera à transformer encore le paysage institutionnel que nous connaissons.

Mais ces réformes à venir ne sont nullement les premières et leurs racines plongent dans le passé. Passés les premiers temps d'euphorie de l'indépendance, et la nécessité de s'unir contre l'« ennemi hollandais », le jeune Etat s'est bientôt découvert multiple, en proie à des tiraillements voire des divisions.

Comment s'est développé notre système politique ? En quoi a-t-il influencé le choix d'un mode de suffrage ? Comment a évolué (et continue d'évoluer) le jeu des acteurs politiques dans la pièce belge ? Et que signifient, au cœur d'un des clivages inhérents à notre pays, les trois lettres BHV ?

C'est en replongeant dans cette histoire, comme le propose ce numéro de Contrastes, que l'on peut aussi relativiser un peu la crise actuelle. Car avec ces conflits, nous n'avons pas fait la guerre. Nous avons fait des arbitrages. Ainsi notre complexité est-elle aussi notre grandeur.

Christine Steinbach



Représentation proportionnelle, suffrage universel, participation

Un système politique complexe

“C’est le conflit qui fait avancer !”

A regarder l’histoire de notre paysage politique, on ne peut guère contredire cette affirmation... Clivages religieux, économique, communautaire ; c’est autour des “grandes questions qui fâchent” que s’est progressivement construit notre système politique actuel.

Les premières heures de la vie politique belge ont été particulièrement productives ! Jugez plutôt : au lendemain de la révolution de septembre 1830, le 4 octobre déjà, un gouvernement provisoire promulgue un décret qui, non seulement proclame l’indépendance de la Belgique, mais prévoit aussi la création de deux institutions importantes ; les deux premières de la nouvelle Belgique. Un *comité central*, d’abord, chargé de rédiger un projet de constitution. Un *Congrès national* ensuite : il sera élu et chargé d’adopter une constitution définitive.

Les premiers pas d’un régime censitaire

Les choses vont se succéder avec une rapidité époustouflante. Dès sa mise en place, le 6 octobre 1830, le comité central se met au travail. Il optera déjà, par exemple, pour une monarchie le 12 octobre. Et pour un système à 2 chambres, le 13 octobre !

Dès le 3 novembre, le Congrès national est élu. 46.099 électeurs sont appelés à élire au suffrage direct 200 représentants – des députés. Comment sont désignés ces électeurs ? Le système choisi est annonciateur d’un modèle qui sera repris par la suite. Ainsi une grande partie d’entre eux est composée d’électeurs *censitaires* : ils sont au nombre de 38.249 ; le droit de vote leur est accordé par l’importance des impôts payés. Les autres (7.670) sont *capacitaires* : leur droit de vote est fonction de leur diplôme ou fonction professionnelle. Ils sont magistrats, notaires, avocats, ministres de culte, officiers, universitaires...

Les 200 députés élus, issus des 9 provinces proportionnellement à leur population respective, sont installés le 10 novembre. Ils s’attaquent à l’adoption de la constitution, qui sera promulguée le 7 février 1831. La Belgique devient une monarchie constitu-

tionnelle et représentative. Le Congrès national se mue en assemblée législative jusqu’en septembre 1831, date des premières élections constitutionnelles. C’est le Congrès aussi qui choisira le premier Roi des Belges, Léopold 1^{er}.

Un système majoritaire voit le jour

Le premier système électoral est majoritaire, avec scrutin censitaire.

Première règle : la Chambre des Représentants se compose de députés élus directement par les citoyens qui paient le *cens*, un impôt déterminé par la loi électorale. Ce cens varie entre 100 et 20 florins. On ne parle plus, à ce stade, du vote capacitaire. Il réapparaîtra plus tard.

Deuxième règle : les sièges sont répartis à la majorité. Autrement dit, la liste qui obtient la majorité des suffrages dans un arrondissement donné obtient tous les sièges qui y étaient à pourvoir.

De 1831 à 1847, la Belgique va voir se succéder des gouvernements unionistes. Les partis politiques n’existent pas encore. Les listes sont diversement constituées au sein des arrondissements selon des intérêts divergents mais diffus. En l’absence de partis politiques structurés, on retrouve des mouvances catholiques et libérales (unies entre elles par l’objectif d’indépendance de la Belgique) mais aussi des tendances antirévolutionnaires et orangistes (retour aux Pays-Bas). Dans les faits, c’est l’unionisme qui prévaloir. C’est-à-dire l’alliance des mouvances anti-hollandaises.

Le régime électoral censitaire dans lequel la Belgique se trouvait a incontestablement favorisé l’unionisme. En effet, la classe dirigeante était de manière homo-

1. Mabilhe Xavier, Histoire politique de la Belgique, 4ème édition, p137, CRISP 2000

g gène, issue des milieux les plus favorisés. Les élus étaient de position sociale ou de rang de fortune élevés. Et ils parlaient... le français. Comme l'écrit X.Mabille⁽¹⁾, à cette période de l'histoire politique belge, "*L'homogénéité relative mais incontestable de la classe dirigeante masque les clivages et retarde leur expression politique*".

L'unionisme explose sur la question religieuse

Car des clivages sociologiques, il y en a bel et bien au sein de la population du pays. Ils vont éclater au grand jour dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, surtout. Et vont redessiner notre paysage politique.

En fait, dès 1939, au moment de la reconnaissance définitive de l'indépendance de la Belgique sur le plan international, l'unionisme va perdre une bonne partie de sa raison d'être (unité face à l'ennemi hollandais). Il va même éclater avec l'apparition des premiers partis politiques. Ces groupements vont se structurer autour d'un premier axe de conflit : l'axe philosophique et religieux, celui qui oppose cléricaux et anticléricaux.

Le parti libéral est ainsi fondé en 1846. Il se structure en réaction à la domination catholique. Il a pour programme une réforme électorale : le parti souhaite notamment l'introduction du vote capacitaire, qui étendrait le droit de vote à des citoyens diplômés, exerçant des professions libérales. Mais il veut aussi une réelle indépendance du pouvoir civil par rapport à l'Eglise. Il se bat pour l'organisation d'un enseignement public. Et il demande des améliorations aux conditions de vie des classes "*ouvrière et indigente*". Et dès 1947, c'est le succès électoral. La Belgique connaît un premier gouvernement homogène libéral.

Deux partis coexistent

Son grand adversaire, le parti catholique, ne verra formellement le jour qu'en 1884. Mais dès la fin de la période unioniste, l'ensemble de la vie politique belge va se polariser autour du clivage religieux, catholiques – libéraux. Une bipolarisation totale, dont la gauche de l'époque est incarnée par le parti libéral et la droite par la mouvance catholique. Tout en restant fortement homogène sur les plans social et culturel, la classe dirigeante se déchire sur ce clivage philosophique. Toutes les questions qui mettent en cause les relations entre l'Eglise et l'Etat vont se caractériser par une opposition entre les deux groupes. Et jusqu'en

1884, il s'agira là presque des seuls conflits politiques marquants. Pourtant, au cœur de la société elle-même, les deux autres enjeux majeurs de division, qui structureront ultérieurement la vie politique belge, sont déjà ouvertement posés : le développement du mouvement flamand et l'éveil du mouvement ouvrier. C'est la radicalisation anticléricale du gouvernement Frère-Orban – Van Humbeek (1878-1884) qui fut finalement le catalyseur de la formation du parti catholique, en gestation lente depuis la création de la Belgique... Cette période de l'histoire politique se caractérise par la "guerre scolaire", autour d'une loi qui institue l'obligation de créer une école officielle, laïque et neutre, dans toutes les communes.

Pendant toute cette période, qui va de l'indépendance au cœur des années 1880, le système électoral belge ne va guère changer. La participation à la démocratie se limite aux fortunés. Il faudra attendre jusqu'en 1893 pour assister à une révision de la constitution qui ouvrira une participation plus large. Mais c'est le système majoritaire et censitaire qui est de mise.

Le vote plural va amener la proportionnelle

La première évolution substantielle de notre régime électoral va intervenir en 1893 : c'est l'instauration du vote plural, une première forme (quoique très inégalitaire !) de suffrage universel. Le droit de vote est ainsi octroyé aux hommes de plus de 25 ans. Un vote supplémentaire est octroyé aux pères de famille de plus de 35 ans pour autant qu'ils occupent une habitation représentant 5 francs d'impôt au moins. Idem pour les propriétaires d'immeuble de minimum 2.000 francs. Deux votes supplémentaires sont octroyés aux "capacitaires", des citoyens détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou de fin d'humanités. Un électeur ne peut cumuler plus de 3 voix. Le nouveau régime va ainsi porter le nombre d'électeurs à 1.370.687 ! Plus précisément, 850.000 électeurs ont une voix ; 290.000 en ont deux ; et environ 220.000 en cumulent trois.

Mais la réforme constitutionnelle de 1893 ne touche pas au système majoritaire. Lors des élections, c'est toujours la liste qui recueille le plus de voix dans la circonscription qui y remporte tous les sièges à pourvoir ...

Cela pose d'importants problèmes d'équité électorale aux yeux de nos concitoyens de





En 1830, les Belges
se sentent unis face
à l'ennemi hollandais.

l'époque. D'autant qu'un 3^e parti politique est venu se mêler au combat : le POB (Parti Ouvrier Belge), fondé en 1885. Dans les faits, les catholiques sont nettement avantagés. Pour exemple, lors des élections de 1894, le parti catholique, en remportant 51% des suffrages, rafle pas moins de 67% des sièges ! Alors que les libéraux, avec 28% des voix, n'obtiennent que 8% des sièges... Grincements de dents.

La loi de 1899 va rompre avec le système majoritaire pour lui substituer la représentation proportionnelle. Autrement dit, dans chaque circonscription électorale, les sièges à pourvoir sont désormais répartis en fonction des voix obtenues par les listes respectives. Les élections du 27 mai 1900 recomposent l'hémicycle parlementaire de façon nette : les catholiques et les libéraux qui réalisent des scores électoraux proches de ceux de 1894, perdent 10% des sièges pour les premiers et gagnent 10% pour les seconds ! Quant aux socialistes, qui progressaient de 10% au niveau de leur résultat électoral, ils voient leur nombre de sièges augmenter en conséquence. Un système plus proche de celui que nous connaissons - à la fois proportionnel et organisant une première forme de suffrage universel - s'asseyait ainsi en l'an 1900.

La question ouvrière...

Mais revenons quelques années en arrière. Car ce qui a provoqué cet important changement dans notre système politique n'est pas étranger à un double phénomène sociologique profond.

Le premier c'est l'émergence du clivage socio-économique. Désormais, la vie politique belge se structure aussi autour des enjeux liés à l'amélioration de la condition ouvrière. Latent, embryonnaire, partiel, le mouvement ouvrier s'est lentement structuré au fil des combats sociaux et de la succession des révolutions industrielles. Mais les choses vont se formaliser dans le bouillant contexte social du début des années 1880. Le POB naîtra en avril 1885. Simultanément, une presse socialiste apparaît, avec *Vooruit* du côté flamand et *Le Peuple*, côté francophone. Aux deux partis bourgeois s'oppose désormais un parti ouvrier. Le parti libéral va rester le porte-parole de la bourgeoisie anticléricale. Et le parti catholique va, lui, progressivement évoluer vers un parti interclassiste. Notamment sous l'impulsion de la doctrine sociale de l'Eglise et de la célèbre Encyclique du pape Léon XIII *Rerum*

Novarum. C'est la naissance des organisations ouvrières chrétiennes. L'évolution au sein du monde chrétien a inévitablement d'importantes répercussions sur le parti catholique lui-même.

L'instauration du vote plural en 1893 ne repose cependant pas sur la seule percée de la cause ouvrière. Le développement du mouvement flamand y est également pour quelque chose. Effectivement, la langue de la classe dirigeante sur l'ensemble du territoire, est et reste le français. L'extension du droit de vote à l'ensemble des citoyens mâles de plus de 25 ans va inévitablement servir la cause communautaire flamande.

...puis le clivage communautaire

A côté des clivages religieux et social, survient donc un troisième clivage structurant de la vie politique belge : le clivage communautaire.

En 1898, une importante législation linguistique est adoptée par le parlement : la loi dite "loi d'égalité", qui attribue la même valeur juridique aux textes flamands et français des lois et arrêtés. Ce qui n'était pas le cas auparavant. On voit naître la revendication d'un enseignement flamand, qui se cristallisera dans le combat pour la naissance d'une université flamande. Un combat emblématique, à une époque où la bourgeoisie francophone estimait que le néerlandais n'était "*pas approprié à l'usage universitaire*", pour reprendre des termes utilisés en 1906 par le Cardinal Mercier !

Au moment où survient la première guerre mondiale, la Belgique s'est donc dotée d'un système électoral qui a permis l'accession des voix ouvrières et des revendications flamandes à l'hémicycle parlementaire.

La bipolarisation de la vie politique, caractéristique du premier demi-siècle d'existence du pays, fait place à une combinaison de 3 familles. 2 partis s'adressent à la bourgeoisie ; 2 partis s'adressent à la classe ouvrière ; 2 partis s'adressent aux anticléricaux ; un seul s'adresse aux catholiques.

L'instauration de la représentation proportionnelle, en 1899, va de son côté donner une nouvelle dimension à notre vie politique nationale : celle de l'obligation de majorités de coalition ! Une réalité que le suffrage universel pur et simple institué dans l'immédiate après-guerre va renforcer encore.

g Suffrage universel et obligation de coalitions

En 1919, une loi électorale est adoptée qui institue le suffrage universel pur et simple. Le droit de vote est accordé sans restriction aux hommes à partir de 21 ans. Les femmes en restaient exclues, à l'exception des mères et veuves de soldats morts à la guerre. Quant au vote plural, il disparaît. Le système "*un homme, une voix*" le remplace. Ses effets ne se feront d'ailleurs pas attendre : lors des élections législatives du 16 novembre 1919, les socialistes progressent de 30 sièges au parlement ! Alors que catholiques et libéraux en perdent respectivement 26 et 11.

La pratique de la coalition gouvernementale aura de multiples effets sur le comportement des partis. Mais aussi sur le fonctionnement des institutions. Comme l'explique Xavier Mabile, "*les partis qui s'associent en vue de la formation d'un gouvernement sont contraints de négocier entre eux un programme, qui consigne à la fois les satisfactions que chacun d'entre eux obtient et les concessions que chacun d'entre eux fait.*" Au cœur des années 1920, cette caractéristique de notre système politique – toujours aussi contraignante dans le contexte actuel – était donc déjà bien présente.

Radicalisation flamande...

L'entre deux guerres voit également le troisième clivage politique belge, le clivage communautaire, prendre une place de plus en plus significative. Créé sur les bases de la (fausse ?) rumeur qui prétendait que de nombreux soldats flamands avaient perdu la vie dans les tranchées de l'Yser, parce qu'ils ne comprenaient pas les ordres de leurs officiers francophones, un premier parti exclusivement flamand se présente aux élections de 1919 et obtient des sièges à la chambre : le Frontpartij. Ce parti fait place en 1933 au VNV (Vlaams Nationaal Verbond). Il milite pour le fédéralisme et le corporatisme. Il deviendra le 4^e parti en nombre de sièges à la chambre en 1939. Mais il disparaîtra à la Libération, en raison de sa politique de collaboration avec l'occupant allemand.

La fin de la 1^e guerre mondiale avait concordé avec une importante avancée du droit de vote, via l'instauration du suffrage universel. La fin de la deuxième va amener une seconde avancée significative : l'extension du droit de vote aux femmes est obtenue en 1948. L'échiquier politique n'en sera pas bouleversé, mais l'égalité démocratique aura fait un pas de géant.

...et succès des partis communautaires

Mais c'est à la fin des années 50 que l'expression politique du mouvement flamand va prendre son assise définitive. En 1958, la Volksunie entre au parlement. Le parti entend transcender les clivages religieux et socioéconomique, pour se situer sur l'enjeu communautaire. Il va enregistrer des succès électoraux jusqu'en 1971. La Volksunie est à ce moment le

3^e parti de Flandre. Ses résultats vont se tasser, puis régresser. Parallèlement, le Vlaams Blok (futur Vlaams Belang), parti ultranationaliste, engrange ses premiers succès. Son ascension correspond à l'écrasement de la Volksunie, qui implosera en 2001. De ses cendres, la N-VA renaît. Elle repositionne et modernise le combat flamand. Elle est aujourd'hui premier parti du Nord du pays !

Côté francophone, le Parti Wallon créé en 1965, qui deviendra en 1968 le Rassemblement Wallon, connaîtra ses heures de gloire dans les années 70 pour finir par lentement disparaître. Par contre le FDF, qui incarne le combat francophone à Bruxelles, crée lui aussi dans les années 60, rebondira de sa lente érosion des années 80 par une alliance avec les libéraux pour créer le Mouvement Réformateur.

Ce clivage communautaire qui s'approfondit sans cesse depuis la Libération ne s'est pas seulement marqué par l'apparition de partis spécifiques. Il a aussi eu des effets irréversibles sur les trois grands partis traditionnels. Chacun d'eux, tour à tour, va en effet, donner naissance à deux formations linguistiques indépendantes.

La famille chrétienne (incarnée par le PSC-CVP depuis 1945) est la première à imploser, en 1968, dans les suites de l'affaire de Louvain. Elle sera suivie par les libéraux en 1972, dont les deux ailes linguistiques –le PLP et le PVV – deviennent autonomes. Les socialistes resteront unifiés PSB-BSP jusqu'en 1978. L'ère de la Belgique fédérale a de fait réellement commencé. Et l'évolution des partis va en être profondément influencée.

Un 4^e clivage : les Verts

Une autre et nouvelle division va apparaître au cœur des années 70 : l'apparition du mouvement écologiste puis sa transformation en groupement politique. Ecolo, côté francophone, et Agalev (puis Groen), côté flamand, voient le jour. Aux yeux de Vincent de Coorebyter, directeur du CRISP, on doit y voir l'apparition d'un 4^e clivage sous le ciel politique belge ; celui qui oppose les défenseurs d'un modèle productiviste aux "anti-productivistes" : "*Les dirigeants des entreprises dont les produits ou les méthodes de fabrication nuisent à l'environnement ou à la santé n'ont pas les mêmes intérêts que les consommateurs ou les riverains.*"⁽²⁾

L'ensemble de cette histoire, la somme de ces conflits et divisions ont mené au paysage et au système que nous connaissons aujourd'hui. Il est complexe et a mené à la représentation proportionnelle. Les multiples clivages qui l'ont traversé l'ont très nettement façonné. Pourquoi en serait-il autrement demain ?

Jean-Michel Charlier

2. V. de Coorebyter, CH du CRISP n° 2000, *Clivages et partis en Belgique*, 2008.

Les acteurs d'un jeu évolutif

Notre système politique a façonné les partis.

Et les partis façonnent à leur tour notre système politique ! C'est l'œuf et la poule, diront certains !

Tour d'horizon des liens étroits qui les unissent et de l'évolution progressive des acteurs...

On aura pu s'en rendre compte à la lecture de l'article précédent : les partis politiques sont inévitablement au cœur de l'évolution de l'histoire politique de la Belgique. S'il y a un texte à jouer, dirait-on dans les milieux du théâtre, ce sont bien les partis politiques qui l'interprètent !

La prise de conscience que quelque chose divise...

Mais comment diable, et surtout pourquoi, un parti politique se crée-t-il ? Existe-t-il une règle générale ou universelle qui l'explique ? Pour nous aider, nous avons fait appel à un éminent observateur de la vie politique. Jean Faniel est chercheur au CRISP (Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques). Avec lui, nous allons procéder à un tour d'horizon complet des acteurs.

"A vrai dire, on ne peut pas vraiment cibler une règle générale qui présiderait à la naissance des partis, explique Jean Faniel. Il y en a plusieurs, même si ce qui domine, ce sont bien sûr les grands clivages (NDLR : religieux, économique, communautaire). On constate ainsi d'abord que des partis se créent quand des groupes de personnes s'estiment dominés sur une question qui fait conflit."

Effectivement, cela a été le cas pour le parti libéral, qui naît en opposition à l'emprise catholique sur la vie politique. Mais on constatera aussi plus tard, que ce sera le cas du POB : la classe ouvrière ne trouve pas de voix au sein de la classe dirigeante de l'époque et crée sa propre formation politique.

"Un autre facteur d'explication, poursuit Jean Faniel, c'est la réaction des dominants sur le clivage en question. Ils structurent, de leur côté, un parti en réaction à la création d'un autre : c'est clairement le cas du



"Des partis se créent quand des groupes de personnes s'estiment dominés sur une question qui fait conflit."

parti catholique en Belgique qui ne naîtra qu'en 1884 (ou en 1921, selon les références que l'on considère). Il se structure parce qu'il a un adversaire structuré, en l'occurrence les libéraux."

Dans les deux cas, il y a un trait commun : la prise de conscience qu'un ou plusieurs enjeux divisent et qu'il faut s'organiser en conséquence. Mais comme l'explique le politologue du CRISP, il ne faut pas exclure une 3^e cause : celle de la dissidence. On a ainsi vu naître de nombreux partis dans cette logique : le parti communiste, les partis d'extrême-gauche, la Lijst Dedecker, pour citer les premiers qui viennent à l'esprit.

Les premiers partis politiques belges sont donc nés sur la base des clivages. Et le troisième conflit, la question communautaire, est à la base de l'éclatement de familles jusque là unitaires. Dans les années 70, les trois familles traditionnelles donnent naissance à six partis politiques autonomes. Quelle va donc être leur évolution ?

Rupture brutale chez les sociaux-chrétiens

Chronologiquement, la première concernée est la famille sociale-chrétienne. Elle éclate sur l'affaire de Leuven (UCL) en 1968. *"PSC et CVP vont cependant conserver des liens très étroits jusqu'en 1999, explique Jean Faniel. Et cela se comprend : la famille sociale-chrétienne va exercer le pouvoir pendant une période ininterrompue de 41 ans (1958-1999) !"* Malgré les divisions communautaires, l'exercice commun du pouvoir maintient voire raffermi les liens entre les deux formations.

g C'est le rejet dans l'opposition en 1999, combiné avec l'accession d'une nouvelle génération de dirigeants au pilotage de chacun des deux partis, qui vont contribuer à modifier les rapports : *"Le CVP devient CD&V, commente J.Faniel. Ce n'est pas qu'un effet d'image. Avec le "V", le parti s'affiche clairement flamand. Il ira jusqu'à s'allier avec la N-VA en 2004. Le PSC, à l'inverse, se donne un profil fédéraliste. Et ensuite humaniste avec la création du cdH. Tout ceci entraîne inévitablement une distanciation de plus en plus marquée. Fait éclairant : quand Yves Leterme, CD&V, tente de former un gouvernement en 2007, l'opposition francophone la plus virulente qu'il rencontre est celle du cdH... Signe d'une nouvelle ère dans les relations entre les deux partis. Auparavant, les dissensions auraient été réglées "en famille" avant d'entrer en négociation."*

Des Libéraux très autonomes

Chez les libéraux, la rupture sera moins abrupte. Elle survient formellement en 1972, mais maintient une importante proximité, malgré les évolutions respectives de chaque aile linguistique. Le parti libéral francophone, le PLP, développe une proximité avec le mouvement wallon (époque du PRLW). Alors que le PVV en Flandre, va connaître une radicalisation néolibérale sur le plan économique (avec "Baby-Tatcher" Verhofstadt...) Mais il va également s'ouvrir davantage à la question communautaire au début des années 90 en accueillant quelques anciens de la défunte VolksUnie : le PVV devient VLD, "le parti du citoyen". En 2007, il absorbe l'aile flamande de Vivant et devient Open-VLD, voulant marquer par là l'esprit d'ouverture qu'entend adopter la nouvelle formation.

De son côté, le PRL se rapproche progressivement du FDF, via des cartels électoraux, puis la création d'un mouvement. En 1999, une dissidence du PSC, le MCC, rejoint la coalition, qui donne naissance au Mouvement Réformateur (MR) en 2002.

Deux rouges assez différents

C'est la famille socialiste qui est la dernière à se scinder (1978). *"Et très vite, les deux partis vont évoluer différemment, poursuit Jean Faniel. Cela se marquera d'ailleurs par une dissociation y compris dans la participation gouvernementale"*. La famille socialiste est en effet la seule, parmi les trois traditionnelles, où l'une des deux composantes participe à la majorité fédérale sans l'autre (le SPa est dans l'opposition depuis 2007).

Du côté flamand, le SP va d'abord se démarquer sur un positionnement très pacifiste. Mais il subit très durement la concurrence du Vlaams Blok et va d'échec électoral en échec électoral. Cela suscitera une réaction de fermeté de la part du parti en matière de politique d'immigration. L'époque Tobback, puis Vande Lanotte au Ministère de l'Intérieur est marquée par un gant de fer en matière d'asile notamment. Tout

en érigeant la défense de la sécurité sociale en cheval de bataille.

Le PS, lui, évolue entre une attitude de gestion de l'Etat, qui le place en défenseur des politiques publiques voire parfois des mesures d'austérité (cf les critères de convergence sur le plan européen), et une parole qui reste très à gauche ; en tous cas parmi les plus progressistes d'Europe.

A l'inverse, sous l'impulsion de Frank Vandenbrouck, le SPa prend le sillage de Tony Blair et Gerhard Schröder, dans une "3^e voie" qui met en avant les logiques d'activation et de responsabilité individuelle en matière de politiques sociales. Mais le parti reste très pacifiste (contestation de la participation en Afghanistan) ou encore très en pointe sur la dénonciation de la politique fiscale.

Le résultat actuel est donc deux partis socialistes très différents. L'un dominant, en partie francophone, et qui est resté radical comparativement à la majorité des partis socialistes d'Europe. L'autre affaibli électoralement, au Nord, et fortement écorné par la percée du mouvement flamand.

L'enjeu vert engendre deux partis...

Les partis verts apparaissent sur une nouvelle prise de conscience : celle des questions environnementales. V. de Coorebyter, directeur du CRISP, y voit un 4^e clivage politique. Il le nomme clivage "productiviste/antiproduktiviste".

C'est la naissance d'Ecolo et d'Agalev (qui deviendra plus tard Groen !). Contrairement aux trois familles traditionnelles, les partis verts ne naissent pas au sein d'un ensemble unitaire, mais bien chacun séparément de chaque côté de la frontière linguistique. *"Cela se traduit aujourd'hui, paradoxalement peut-être par un rapprochement plus marqué, plus net, entre les deux partis frères, explique Jean Faniel. Sans doute, l'absence de passé conflictuel entre les deux formations explique-t-elle l'évolution différente des autres familles quant aux relations entre les deux ailes linguistiques. Dans les faits, Ecolo et Groen sont aujourd'hui sur la même longueur d'onde sur toutes les questions politiques, sauf... le communautaire."*

Quoi qu'il en soit, leurs résultats électoraux ne sont pas du tout comparables. Alors que, côté flamand, Groen lutte pour sa survie, Ecolo est l'un des partis verts les plus puissants d'Europe, malgré des résultats en dent de scie et un électorat assez volatile.

...et la cause flamande, bien davantage !

Le mouvement flamand, dont nous avons vu les effets sur les trois familles traditionnelles, a par ailleurs été à



Manifestation
à Linkebeek
en 2005 :
Droit du sol
contre
droit des
personnes.



M. Van Dieren

l'origine de la création d'un certain nombre de partis communautaires, qui se sont succédés dans l'histoire du Nord du pays, plus qu'ils n'ont vraiment cohabité.

Ainsi donc, dès 1919, apparaît une première formation politique structurée : le *Front Partij*. Il est le 4^e parti du pays pendant plus de 10 ans, et assure la continuité d'un courant radical flamand, jusqu'à son échec électoral de 1932. Le VNV (Vlaams Nationaal Verbond) lui succède. Il subit l'attrait des régimes fascistes d'autres pays. Cette trouble proximité le vouera à la disparition dès l'immédiate après-guerre.

Il faudra attendre 1954 (Christelijke Vlaamse Volksunie), mais surtout 1958, avec la Volksunie, pour revoir une formation nationaliste flamande. La VU va d'abord de succès en succès. 3^e parti flamand en 1968, elle est au gouvernement en 77-78. Puis, elle régresse. En 2001, c'est l'écclatement. Spirit, son aile progressiste, et la N-VA, conservatrice, voient le jour.

Simultanément, en 1978, un second parti nationaliste flamand, doublé d'un programme raciste et xénophobe, apparaît : le Vlaams Blok. Il se coalise autour de l'aile radicale flamande opposée aux accords d'Egmond-Stuyvenberg, jugés trop favorables aux francophones. Très minoritaire pendant plus de 10 ans, le VB fait une percée fulgurante dans les années 90. Il connaîtra un coup d'arrêt en 2006. La N-VA en bénéficie. Sans doute le cordon sanitaire noué autour du VB (devenu Vlaams Belang) a-t-il abouti à faire du parti extrémiste un mauvais choix stratégique pour la cause flamande, aux yeux des électeurs du Nord du pays.

Les faits sont là : le cartel CD&V-N-VA gagne les élections de 2007. Et en 2010, la N-VA devient le 1^{er} parti du pays : il a "capté" ¼ de l'électorat CD&V !

L'exacerbation de la revendication flamande est très perceptiblement au centre du paysage politique en Flandre depuis plusieurs décennies. Là où le succès des partis comme le RW apparaît plutôt comme une parenthèse de l'histoire...

Dissensions internes

Une dernière raison de la naissance de nouveaux partis politiques, c'est la scission au sein même de formations existantes. C'est le cas de la Lijst Dedecker en Flandre. Elle naît de l'exclusion de son leader, du VLD. La liste, très marquée à droite et flamande, rencontre un succès certain en 2007 (5 sièges à la chambre), mais s'effondre en 2010 (n'en gardant qu'un seul).

La gauche radicale répond à la même logique : c'est en dissidence au POB que naît le Parti Communiste (1921). Et la famille communiste connaîtra elle-même des divisions : les maoïstes (ce qui aboutira au PTB), les trotskistes (POS, LCR). Traditionnellement, la gauche radicale est restée divisée et donc faible. On assiste cependant à des tentatives de rapprochement ces dernières années (Gauches unies), mais sans le PTB+ qui se situe lui dans une spirale ascendante depuis 2000.

Une influence réciproque

Le nombre important de partis politiques que connaît aujourd'hui la Belgique influence-t-il le système politique lui-même ? Bien évidemment ! *"La partitocratie est une des réalités fondamentales de notre vie politique, explique Jean Faniel. Qui constitue les listes de candidats ? Qui négocie la formation des gouvernements ? Qui désigne les ministres ? Qui fait l'agenda gouvernemental ? Les partis politiques ! Ce sont donc bien eux qui ont le pouvoir. Et tout cela s'exprime bien sûr dans la vie du Parlement et du gouvernement."*

"Le côté positif de la chose, poursuit-il, c'est que ce sont les partis qui ont provoqué des politiques et des avancées claires. La création du POB a amené le progrès social. L'arrivée des partis verts a provoqué des avancées environnementales. Pour ne citer que ces deux enjeux. Les questions qu'amènent les partis obligent les autres à se positionner !"

Mais le système partisan, tel que nous le connaissons a aussi beaucoup influencé la question communautaire. *"L'inexistence ou presque de partis nationaux la renforce inévitablement. Les frontières linguistiques des partis font que de fait ils développent une politique communautaire."*

Cela dit, le système politique lui-même a une influence sur les partis. *"Le fait qu'il n'existe pas de circonscription électorale nationale, dit Jean Faniel, produit de facto des partis politiques dont l'assise est communautaire. Par ailleurs, l'instauration du seuil de 5% des voix pour accéder à la représentation parlementaire a pour intention et effet d'éviter la fragmentation de l'électorat. Cette double influence est claire sur les partis aujourd'hui."*

Les partis au cœur du fonctionnement du système ? Poser la question, c'est y répondre. Et l'un et l'autre modifient le visage de chacun...

Jean-Michel Charlier

Encore un p'tit tour ?

Les Belges ne votent pas comme les Français ou les Américains. Il existe en effet différents modes de scrutin. Aucun n'est neutre en termes de résultats. De là à affirmer que la manière de voter détermine l'élection, il n'y a qu'un pas... à ne pas franchir sans y réfléchir.

Notre pays fait face depuis 2007 à une remise en question profonde de son modèle de fonctionnement, de l'organisation de son système politique. Dans ce contexte, il est désormais fréquent d'entendre s'élever des voix souhaitant un changement dans l'organisation électorale de notre système. Si la mise en place d'une circonscription électorale fédérale ou l'organisation d'un référendum ont été évoqués, d'autres éléments, comme une modification du mode de scrutin, l'ont été également. Il existe en effet différents modes de scrutin, chacun avec ses tenants et aboutissants.

Le scrutin majoritaire et ses déclinaisons

Par son évidente simplicité, le scrutin majoritaire est généralement considéré comme le plus ancien mode de scrutin. Il s'agit pour une collectivité de se choisir un exécutif ayant une majorité claire pour gouverner. Les scrutins majoritaires peuvent être de quatre types : le scrutin **uninominal** et le scrutin **plurinominal**, ces deux modes pouvant être **à un ou deux tours**.

1. Dans le cadre d'un scrutin uninominal à un tour, le pays est divisé en circonscriptions pourvoyant chacune à un siège. Le candidat qui arrive en tête dans une circonscription remporte ce siège, et ce, même s'il n'obtient pas la

majorité absolue. Ce mode de scrutin est en vigueur au Royaume-Uni ou au Canada par exemple.

Les résultats de ces scrutins peuvent donner parfois lieu à une amplification en sièges du résultat en voix du parti vainqueur. Autrement dit, le parti qui gagne obtient parfois un nombre de sièges beaucoup plus important que ne le suggère le total des votes engrangés. Et dans ce cas, le parti qui arrive en deuxième position se trouve sous-représenté en sièges. Par exemple, lors des élections fédérales canadiennes de 2008, le Parti conservateur arriva en tête avec 37,6% des voix et 143 sièges sur 308 (46,4% des sièges). Le Parti libéral, arrivé second avec 26,2% des voix, obtint 76 sièges (24,67% des sièges). Ce mode de scrutin, comme tous les autres scrutins majoritaires, offre donc **une faible proportionnalité en sièges**.

Pour ce mode de scrutin, il faut tenir également compte d'un élément important : la répartition géographique des voix. Pour les partis susceptibles d'accéder au pouvoir, mieux vaut disposer d'une répartition homogène de leurs performances plutôt que d'être particulièrement forts à un certain endroit.

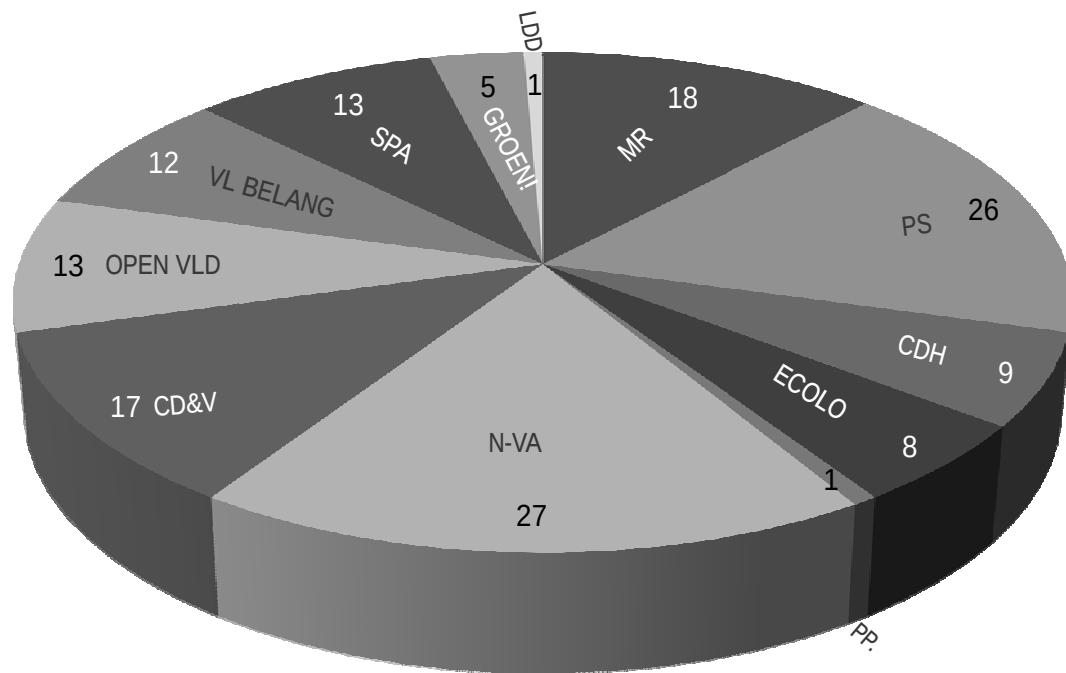
Ce type de scrutin conduit généralement au **bipartisme**. En effet, les électeurs souhaitant

Le travailliste Gordon Brown (à gauche) et le conservateur David Cameron ont vu émerger un 3^{ème} rival, le libéral-démocrate Nick Clegg aux dernières élections en Angleterre.



Crédit © Union européenne, 2010

Le Parlement fédéral belge se compose de 150 sièges



Résultat des élections de 2010

H.Govahian

faire un "vote utile" préfèrent accorder leur voix à un grand parti qu'ils jugent à même d'exercer le pouvoir.

Cela étant, les dernières élections en Grande-Bretagne, avec l'accès des libéraux-démocrates au pouvoir, illustre néanmoins la possibilité pour un troisième parti de remporter un nombre significatif de sièges. Ces partis "tiers" qui parviennent à obtenir une représentation au Parlement sont généralement ceux qui - contrairement aux grands partis - concentrent leur électorat dans une partie du pays. Ainsi, le Bloc québécois obtint, en 2008, 10% des voix sur l'ensemble du Canada. Mais ses performances au Québec (38,1% des voix) lui ont permis de remporter 50 sièges à la Chambre.

2. Dans le cas d'un scrutin uninominal à deux tours, le candidat doit remporter la majorité absolue (la moitié des voix plus une) afin de remporter le siège. Si, lors du premier tour, aucun des candidats n'a obtenu plus de 50%, un second tour est organisé. L'accès à ce second tour se fait à certaines conditions. En France, dans le cas des élections *présidentielles*, les deux candidats arrivés en tête du premier tour participent au second. Par contre, lorsqu'il s'agit des élections *législatives*, les candidats participant au second tour doivent avoir obtenu un nombre minimal de voix ou un pourcentage minimal des électeurs inscrits.

L'organisation d'un second tour offre la possibilité de mettre en place des alliances, assurant que les électeurs ayant par exemple voté pour un

petit parti de gauche votent pour le Parti socialiste au second tour, lui fournissant un réservoir de voix suffisant pour obtenir le siège, généralement en échange d'une représentation ou d'accord électoraux favorables aux partis ayant contribué au succès éventuel.

3. Les scrutins plurinominaux, qu'ils soient à un ou deux tours, attribuent tous les sièges d'une circonscription à la liste arrivée en tête. Les élections présidentielles américaines sont un exemple de scrutin plurinominal à un tour. Dans ce cas précis, le scrutin est également **indirect** parce que les électeurs ne votent pas directement pour le candidat à la présidence, mais pour une liste de Grands Électeurs qui soutiennent le candidat dans leur État.

Chaque État de l'Union dispose d'un nombre de Grands Électeurs égal au nombre de sénateurs, c'est-à-dire deux par État, **plus** le nombre de membres de la Chambre originaires de cet État, ce nombre étant fonction de la population de l'État en question. La Californie compte ainsi 55 Grands Électeurs et le Wyoming, 3. Le candidat arrivé en tête dans un État remporte tous les Grands Électeurs de cet État.

Dans un tel système, la victoire en voix peut être très fortement amplifiée en sièges. En 1984, Ronald Reagan remporte ainsi 97,5% des Grands Électeurs avec 58,8 % des voix.

Le candidat qui remporte l'élection n'est même parfois pas forcément celui qui, au total, obtient le plus de voix. Cela explique qu'en 2000, Georges W. Bush remporta l'élection contre

g

- g** Al Gore avec 271 Grands Électeurs contre 267, alors qu'en termes de voix, Al Gore en recueillait 51.003.894 et Bush 50.459.211.

En conclusion, si le scrutin majoritaire permet de construire des majorités claires, son principal inconvénient est de limiter fortement la représentation des partis minoritaires au sein des assemblées parlementaires.

Le scrutin proportionnel

Le scrutin proportionnel s'inscrit quant à lui dans une tout autre dynamique, puisque son objectif est de permettre une représentation des plus petits partis. Les sièges à pourvoir sont répartis entre les différentes listes, proportionnellement aux résultats obtenus par ces listes, et ce, dans le but de faire du parlement la représentation la plus fidèle possible de l'état de l'opinion publique et des divers courants politiques qui la composent.

À l'inverse du scrutin majoritaire, le scrutin proportionnel est plurinominal : on vote pour une liste de candidats. Et il se déroule en **un seul tour**. Le principal désavantage lié au scrutin proportionnel est une difficulté à former une coalition majoritaire pour gouverner le pays. Un problème que nous connaissons relativement bien en Belgique...

Si le scrutin proportionnel est assez simple dans son principe, la mise en application peut s'avérer un peu plus complexe. En effet, pour répartir les sièges entre les différentes listes, il existe deux grands types de méthodes, les méthodes *par quotient* ou les méthodes *par diviseur*. Dans la méthode par quotient, on calcule le nombre de voix nécessaires pour obtenir un siège et on divise le nombre de voix de chaque liste par ce nombre. Le résultat étant le nombre de sièges.

Pour ce qui est de la méthode par diviseur, nous retiendrons surtout la méthode d'Hondt, puisque c'est cette méthode qui est d'application en Belgique. Pour calculer le nombre de sièges de

chaque liste, on divise le nombre de voix obtenues par 1, puis par 2, 3, 4, 5... Ensuite on classe les quotients obtenus par ordre décroissant jusqu'au nombre de sièges à pourvoir. Le dernier quotient est appelé *chiffre répartiteur*. Chaque liste obtient autant de sièges que le nombre de fois où le chiffre répartiteur est contenu dans le nombre de voix qu'elle a obtenus. Le tableau ci-dessous illustre cette méthode.

Dans l'exemple que nous avons pris, les neuf sièges à pourvoir ont donc été distribués en fonction des quotients (résultat de chaque division) les plus élevés : 420, 280, 216, 210, 180, 168, 164, 144 et 140. Le dernier quotient utile est le "chiffre répartiteur" qui détermine l'attribution du 9^e et dernier siège à la liste 1.

Un autre élément qui peut conditionner l'accès de partis à la représentation, c'est le *seuil électoral*. Il a pour objectif de limiter l'émission des partis politiques. En Belgique, ce seuil est fixé à 5% par circonscription. Ce qui implique que les partis qui n'auront pas recueilli ces 5% des suffrages n'auront pas accès à la représentation.

Si le scrutin proportionnel apparaît comme plus juste, s'il offre la possibilité de mettre en place une assemblée dans laquelle plus de partis sont représentés que dans un mode de scrutin majoritaire, et s'il facilite également l'émergence de nouveaux partis, il n'en souffre pas moins de certains inconvénients. Ainsi, lors du vote, l'électeur ne sait pas exactement pour quel type de gouvernement il vote, les coalitions étant le plus souvent le fruit de tractations réalisées au lendemain du scrutin.

Les scrutins mixtes

Il existe aussi des combinaisons d'éléments du système majoritaire et du système proportionnel. Ce sont les scrutins mixtes. Le but est de cumuler les avantages et de limiter les inconvénients des précédents

Exemple : attribution de 9 sièges entre 4 listes électorales				
	Liste 1	Liste 2	Liste 3	Liste 4
Chiffres électoraux	840 voix	432 voix	360 voix	328 voix
Division par 2 =	420 (1 ^{er} siège)	216 (3 ^{ème} siège)	180 (5 ^{ème} siège)	164 (7 ^{ème} siège)
par 3 =	280 (2 ^{ème} siège)	144 (8 ^{ème} siège)	120	109
par 4 =	210 (4 ^{ème} siège)	108	90	82
par 5 =	168 (6 ^{ème} siège)	86	72	65
par 6 =	140 (9 ^{ème} siège)	72	60	54

systèmes. En Allemagne par exemple, les électeurs ont chacun deux voix. L'une s'exprime dans la circonscription lors d'un scrutin majoritaire uninominal. L'autre s'exprime dans un scrutin proportionnel à l'échelle du Land.

Un autre exemple est celui des élections municipales en France, où la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix au deuxième tour reçoit la moitié de sièges à pourvoir. La moitié des sièges restants est attribuée à la proportionnelle à toutes les listes, en ce compris la liste victorieuse.

Poser la question des modes de scrutins, c'est poser la question de l'impact de ces modes de scrutin sur l'organisation du système partisan, et a fortiori sur les résultats des élections. Entre l'approche dite institutionnaliste et celle dite socio-historique (lire l'encadré), un important débat subsiste sur la question de savoir si *"le mode de scrutin fait l'élection"*, dans la sphère de la science politique.

Thomas Fyon,

Etudiant en sciences politiques - ULB



La Belgique est une monarchie parlementaire. Le Roi nomme les ministres.

Deux approches pour analyser l'impact des modes de scrutin

En 1951, Maurice Duverger, politologue français, dégagait trois lois :

1. La représentation proportionnelle tend à conduire un système de partis multiples, rigides, indépendants et stables ;
 2. Le scrutin majoritaire à deux tours tend à produire un système de partis multiples, souples, dépendants, et relativement stables ;
 3. Le scrutin majoritaire à un tour tend à produire un système bipartisan, avec alternance de grands partis.
- L'approche de Duverger est dite institutionnaliste. Pour ses tenants, le mode de scrutin fait l'élection, la contrainte institutionnelle détermine le résultat.

Face aux institutionnalistes s'est développée l'approche sociohistorique. Pour les défenseurs de cette approche, la contrainte institutionnelle est le résultat, la traduction d'un choix politique et social et non l'inverse. Selon Georges Lavau, un juriste français qui fut entre autres professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, les systèmes de partis sont le résultat de la sociologie et de l'histoire des sociétés et *"face à ces facteurs explicatifs, le mode de scrutin représenterait une bien petite chose"*. La mise en place de tel ou tel mode de scrutin ne provoquerait pas d'effet mécanique, comme l'avancait Duverger. Un même mode de scrutin produira des effets différents dans des pays différents, ou dans un même pays à des moments différents, bref cela dépend du contexte. Les débats entre ces deux courants de pensée ont toujours cours et aucun avis univoque n'a, à ce jour, émergé des discussions.

Pascal Delwit :

“La Belgique est une partocratie”

Politologue reconnu, Pascal Delwit nous livre sa définition de la partocratie, sa lecture de notre système politique et l'avenir qui lui est dévolu. “En Belgique, il est plus important d'être président de parti que Premier ministre.” Entretien avec un homme passionné par la vie politique de son pays.

n Pascal Delwit, comment définiriez-vous le concept de partocratie?

q C'est un système politique où les grandes décisions sont prises par les partis politiques. Dans beaucoup de systèmes, le centre de décision se situe au niveau de l'exécutif comme en Grande-Bretagne, en Allemagne, en France ou encore aux Etats-Unis. En Belgique, il est plus important d'être président de parti que d'être Premier ministre. Les partis sont puissants, ils rendent toute une série de services.

Cependant, leur poids est moins fort qu'il y a 30 ans du fait qu'on a dû assainir les finances publiques et que certains secteurs du public ou du parapublic sont passés dans le privé. Les partis politiques ont donc moins d'influence aujourd'hui. Par exemple, sur la promotion de personnes à un poste déterminé.

L'emprise de l'Etat a aussi diminué. Citons la monnaie : c'est la Banque centrale européenne qui a la prérogative de battre la monnaie et non plus les pays.

n Y a-t-il un lien entre le multipartisme et la partocratie?

q Ce n'est pas parce que notre système est fragmenté que c'est un système partocratique. En Italie, par exemple, le système est à la fois très partocratique et peu fragmenté.

n Les partis politiques sont-ils issus d'une lutte citoyenne ou sont-ils fabriqués de toutes pièces ?

q De manière générale, les partis politiques sont la traduction de quelque chose. Ils ne créent rien. Evidemment, le contexte de cette traduction peut différer dans le temps. Prenons la naissance du parti libéral et du parti catholique. La construction de ces deux partis est la traduction d'une lutte préexistante entre deux sensibilités : une sensibilité catholique et une sensibilité libérale.

Il y a création de partis parce qu'ils sont consubstantiels à l'avènement d'une nouvelle forme de gestion politique : l'avènement du parlementarisme dans un premier temps, la naissance de la démocratie parlementaire dans un second. Le lieu de la lutte se situe dans les institutions parlementaires et cette lutte s'articule autour de points de vue différents.

En Belgique, on considère qu'il y a trois grandes lignes de démarcation. Celle des sciences philosophiques où on retrouve les tenants d'une séparation nette de l'Etat et de l'Eglise et les tenants d'une forme de confusion entre l'Etat et l'Eglise. Ensuite, celle du clivage gauche - droite dans le domaine socio-économique. Elle traduit une tension entre une vision d'égalité sociale et une vision de libéralisme économique (régulation versus non régulation).



Pascal Delwit, politologue à l'Université Libre de Bruxelles : "La grande majorité des citoyens de chaque côté linguistique ne se rencontrent pas. Donc, dire qu'ils s'entendent bien est un peu absurde".

C. Benedetto

Enfin, le clivage linguistique qui oppose franco-phones et néerlandophones. Les partis traduisent ces différences, bien sûr, tout en agissant sur elles. Ce n'est pas un processus statique. Mais à l'origine, se trouve un conflit et le parti est la traduction de ce conflit.

n La complexité de notre système politique (multipartite) est-elle le reflet d'un jeu politicien ou le reflet de la démocratie ?

q Ce qui explique principalement la complexité de notre système politique, c'est que les trois grandes lignes de démarcation sont parallèles. Ces trois clivages ou conflits coexistent et n'opposent pas deux grands camps.

Dans d'autres Etats, comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou la France par exemple, il y a un grand conflit dominant. En Belgique, ça s'entrecroise : on peut être laïque et de droite, laïque et de gauche, catholique de droite ou catholique de gauche. Catholique de droite franco-phone, catholique de gauche flamand !

Certains partis sont plutôt fondés sur la dimension linguistique comme la N-VA, le FDF ou sur la dimension socio-économique comme le PS et le SPA ou encore sur le clivage philosophique comme le CD&V, le cdH et, à l'origine, les libéraux. Mais entre eux, ils lient des alliances ou sont dans une conflictualité en fonction des thématiques.

n Quels sont les avantages du système politique belge ?

q Le système politique belge est marqué par trois lignes parallèles de conflit et par la tentative répétée d'essayer de trouver des solutions dans une logique de proportionnelle c'est-à-dire de satisfaction des différents interlocuteurs qui sont en discussion. C'est une dynamique qui va à l'encontre du fait majoritaire : logique du "ça passe où ça casse !". En Belgique, on veut essayer d'atteindre une solution où ni vous, ni moi n'allons perdre ni gagner. Nous allons tenter de trouver chacun des éléments de satisfaction. C'est le fameux compromis à la belge. Par exemple, la question scolaire a donné naissance à plusieurs enseignements qui coexistent tel que l'officiel, le libre confessionnel et le libre non confessionnel. Et l'Etat subventionne tout le monde. Personne n'est ni gagnant ni perdant.

n Et les inconvénients ?

q C'est un système peu lisible et peu visible. Ce n'est pas facile pour le citoyen de bien comprendre cette logique de proportionnalité. D'autant plus quand il y a sept partenaires autour de la table et que chacun essaye de trouver un compromis. Dans ce contexte, l'électeur aura du mal à se positionner. Un débat politique est plus simple quand il est binaire : les démocrates versus les républicains aux Etats-Unis, le PS versus l'UMP en France.

- g Enfin, le fait de vouloir satisfaire tout le monde représente un coût.

n Vu le contexte politique actuel, est-ce que ce système est un frein à la constitution d'un gouvernement ?

q En principe, le système bipolaire facilite davantage la constitution d'un gouvernement car il repose sur un scrutin majoritaire. Celui qui gagne a la majorité absolue. Il mène sa politique seul. C'est le cas en France, en Espagne, en Grèce... Il y a aussi des inconvénients : le parti perdant ne peut pas participer aux décisions politiques !

Il n'y a pas de système parfait. Le système politique est le reflet de quelque chose. Si on instaurait un scrutin majoritaire en Belgique, on n'aurait pas un système bipolaire pour autant. Notre système politique traduit la complexité de la vie politique belge traversée par trois lignes parallèles de conflit.

n Existe-t-il un mode de scrutin plus démocratique qu'un autre ?

q Non. L'avantage d'une logique proportionnelle, c'est que l'on est davantage dans une logique de protection des minorités, d'émergence des idées nouvelles au parlement, d'un gouvernement qui s'appuie sur une majorité d'électeurs. Quant au scrutin majoritaire, l'avantage, c'est que le message est plus clair, plus lisible pour les électeurs. C'est plus facile d'exercer les politiques publiques et l'art de gouverner. Le parti a la capacité de faire ses preuves.

Il n'y a pas de système parfait : tout dépend de la

culture politique dans laquelle le pays en question se trouve. Par exemple, aux Etats-Unis, les électeurs indiquent leur préférence politique quand ils s'inscrivent à la commune. Ce n'est pas envisageable ici !

n Est-ce que notre système électoral multipartite rend les choses plus difficiles pour l'électeur qui doit faire un choix ?

q Oui et non. En Belgique, il y a deux niveaux dans les élections : un niveau fédéral où il y a une opposition partis francophones - partis néerlandophones et un niveau intra-linguistique où il y a une logique de distinction qui prévaut. Cependant, lorsqu'on lit les programmes, on peut distinguer clairement les différences entre les partis. Le programme du cdH n'est pas le même que celui du PS.

Le vote est influencé à la fois par ce que l'électeur considère comme prioritaire et par les positions des partis sur ce qu'il considère comme prioritaire. Par exemple, si votre priorité, c'est de fermer les centrales nucléaires, votre choix électoral se portera sur Ecolo.

Certains électeurs peuvent avoir des positions différentes d'un parti et voter quand même pour lui car il met en avant leur priorité.

n Est-ce que la majorité des électeurs lit les programmes ?

q Non, la majorité des électeurs ne lit pas les programmes mais a une bonne compréhension de ce qu'incarnent les partis. Environ sept électeurs sur dix reproduisent leur vote d'une élection à l'autre. Dans les trois électeurs restants, il y a des hésita-

Politologue : une science au service du citoyen

La fonction de politologue dépend de la science politique qui se subdivise en deux parties : la science politique interne qui concerne l'Etat (les institutions, le parlement, la cours constitutionnelle, les processus électoraux à l'intérieur d'un Etat, les organisations qui agissent dans le rapport à la prise de décision, les partis, les organisations patronales et syndicales, les organisations de la société civile, les formes de mobilisation classiques : la participation électorale, la grève, les manifestations...) et la science politique externe qui implique une dimension internationale. Ce sont les relations "guerre et paix", les relations d'Etat à Etat et de l'Etat avec les organisations internationales. Enfin, il y a un nouveau champ dans les sciences politiques : la gouvernance globale c'est-à-dire l'exercice des politiques publiques à l'échelle internationale.

Le politologue essaye d'analyser son objet à partir de méthodes scientifiques. Les deux grandes spécialités de Pascal Delwit sont : l'étude des partis politiques à l'échelle belge et à l'échelle européenne (Quels modèles organisationnels ? Quelles idéologies ? Quels types d'adhérents ?) et l'étude des élections (le droit électoral : Qui vote pour quel parti ? Quels sont les électeurs qui sont fidèles à un parti ou qui changent régulièrement de vote ? Pourquoi ?).

Le travail d'un politologue aide à la compréhension de la vie politique et donc des enjeux importants qui définissent notre vie de citoyen. "Notre rôle est de vulgariser nos analyses et de les transmettre par exemple via un rapport d'expertise, à des organisations, mais aussi via des séances d'explication dans les écoles et dans les associations mais aussi dans les médias".



Pascal Delwit : "Il n'y a pas de système politique parfait."

tions qui dépendent des thématiques mises en avant par les différents partis. Ceux qui ne distinguent pas les nuances entre les différents partis représentent 5 à 10 % de la population.

n Notre système favorise-t-il des accords pré-électoraux ? Ne tronquent-ils pas le jeu de la démocratie ?

q Il y a parfois des accords pré-électoraux mais on ne les connaît pas toujours (sourire) ou ils ont lieu mais ne sont pas respectés. Dans une démocratie, c'est l'électeur qui a le dernier mot. Souvent, avant les élections, on nous demande quelles seront les alliances mais il est très difficile d'anticiper un résultat électoral et parfois l'électeur met en difficulté le système : par exemple le 13 juin, c'est la N-VA et le PS qui sont sortis vainqueurs des élections alors qu'ils ont des programmes antinomiques.

n Quel est l'avenir de notre système multipartite ?

q En Europe, des systèmes bipolaires s'effritent notamment dans les pays scandinaves. Mais il y a aussi des systèmes bipolaires qui se confirment notamment en Grèce, au Portugal et en Espagne. Dans d'autres pays, comme aux Pays-Bas et en Norvège, c'est très fragmenté. Cependant, la plupart du temps, on assiste à l'effritement des partis dominants. Même dans les pays à tradition bipartite comme la Grande-Bretagne, où le score du parti conservateur, vainqueur des dernières élections, est assez faible. En France, aussi, l'UMP gagne avec 34% des voix. Ce sont des scores plus faibles qu'avant. Il y a une forme d'érosion du poids de la conflictualité soit socio-économique, soit philosophique, soit du cens national. Il n'y a plus une seule grande question qui peut influencer le comportement électoral. La perspective est d'aller plutôt vers un accroissement de la fragmentation politique que vers une diminution de celle-ci.

**Interview réalisée par
Claudia Benedetto et Stuart Wrathall**

Deux questions subsidiaires

Parlez-nous d'un sujet important à vos yeux et qui n'est pas (ou peu) traité dans les médias ?

Ce qui intéresse, c'est de s'interroger sur ce qui est socialement acceptable ou pas. C'est un travail que je fais avec mes étudiants. Par exemple, sur la question des salaires des ministres (15.000 € net/mois). Si on compare le salaire d'un ministre à celui d'un sportif de haut niveau, on peut voir que le salaire du ministre n'est pas démesuré. Dans le sport, on parle d'argent surtout pour les transferts de sportifs. Mais cela ne choque pas autant et on n'en parle pas autant que le salaire d'un ministre ! Cela peut être légitime ou illégitime. Ce qui m'intéresse, c'est le commentaire qui entoure cette constatation. Autre exemple : la sécurité. C'est une thématique souvent traitée et en particulier celle de l'insécurité. Si vous observez les statistiques, la principale source d'insécurité dans les États européens est la sécurité routière. Si vous observez le traitement médiatique ou non qui en est fait, ce n'est pas ce dont on parle le plus.

C'est la même chose pour l'Afrique : on ne parle jamais du Botswana, qui est une des démocraties les plus exemplaires d'Afrique et on parle régulièrement de la Côte d'Ivoire !

Hors de votre cadre professionnel, y a-t-il un projet que vous voudriez réaliser ?

J'aimerais monter une exposition interactive sur l'histoire de la vie politique en Belgique. Donner un regard plus serein sur la vie politique, montrer ce qu'elle est réellement, d'où elle provient et où elle en est. Rien n'est inscrit, tout évolue. Les responsables politiques font une action dans l'évolution mais les citoyens et les organisations de la société aussi ! Les trois lignes de démarcation ont évolué dans le temps. Le clivage philosophique par exemple, n'a plus la même ampleur aujourd'hui qu'à la fin de la guerre scolaire (1950-1958).

Je comprends que l'on ait un regard dur et critique à l'encontre des responsables politiques. Ce ne sont pas des saints ! Mais c'est un métier et un milieu difficiles. J'aimerais montrer que les choses ne sont pas simples. Une idée reçue que l'on entend souvent : "le conflit linguistique est une affaire de politiciens, les citoyens n'ont aucun problème pour s'entendre". C'est faux ! Il ne faut pas avoir peur de le dire ! La grande majorité des citoyens de chaque côté linguistique ne se rencontrent pas. Donc, dire qu'ils s'entendent bien est un peu absurde. De plus, quand les citoyens (flamands et francophones) doivent discuter sur des problèmes à résoudre, par exemple dans une conférence, je n'ai jamais connu un seul cas où ils arrivaient aisément à un accord !

Bien sûr, les responsables politiques déforment partiellement les choses. Mais dire que le conflit linguistique n'est qu'une affaire de politiciens ne correspond à aucune réalité. Car alors, les citoyens ne voteraient plus pour les politiciens qui se disputent sur la thématique linguistique !

BHV ou la difficile question bruxelloise

L'évolution de l'Etat belge traduit, dans ses réformes successives, des aspirations flamandes et wallonnes. L'accouchement de la Région de Bruxelles-capitale fut particulièrement délicat. Depuis lors le bateau semble dériver, hanté par trois lettres : BHV.

Unité. C'était le maître-mot de la Belgique, à l'aube de son indépendance en 1830. Pourtant cet Etat tout neuf se composait d'une diversité de populations. Dès le 19^e siècle, le principe d'un parlement et d'un gouvernement uniques et centralisateurs allaient être remis en question. Par les Flamands, qui aspirent à la reconnaissance de leur langue et de leur culture, à une époque où la classe dirigeante parle le français. Mais aussi par les Wallons, qui revendiqueront l'autonomie économique, dans un pays où les Flamands sont majoritaires.

Ces aspirations aboutiront, lentement certes, à la création de trois Communautés d'abord, ensuite de deux Régions. Reste Bruxelles, la capitale. Ville anciennement flamande, mais devenue francophone. Pour les Flamands, l'idée d'avoir affaire à deux régions francophones fait peur. Pour les Francophones, la perspective de partager avec les Flamands le pouvoir qu'ils détiennent de fait via les communes et par le suffrage, est difficile à admettre.

L'aboutissement de longues tractations

C'est en 1989 que Bruxelles se voit enfin accorder le statut de Région. Ce résultat d'un compromis long et ardu est rendu dans l'article 107 quater de la constitution. De ce compromis il ressort que Bruxelles-Hal-Vilvorde représente un arrondissement unique. Que la

Région de Bruxelles-Capitale (RBC) est constituée de 19 communes. Des facilités sont accordées pour 6 communes situées en territoire flamand, mais dont la population est en majorité francophone : ce sont Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-St Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppeem. On a aussi déterminé un équilibre pour la composition linguistique du gouvernement.

Enfin, bien qu'ayant le statut de Région à part entière, la RBC ne peut pas signer des décrets, mais des ordonnances.

La création de la RBC répondait à des nécessités évidentes : les Bruxellois pouvaient enfin espérer qu'un gouvernement spécifique s'occupe de questions vitales laissées pour compte depuis des années, comme l'investissement dans le logement public, pour ne citer que celle-là. Mais les Flamands ne sont pas satisfaits et vont le faire savoir.

Les facilités mises à mal

En décembre 1997, sort la circulaire Peeters. Cette circulaire met à mal les facilités accordées aux six communes de la périphérie, en imposant des démarches aux Francophones qui y résident pour obtenir des documents en français. En principe, il faut une loi spéciale pour toucher aux facilités.

Néanmoins, en décembre 2004, le Conseil d'Etat (Chambre néerlandophone) valide la circulaire. Dans son arrêt, il indique d'une part que le gouvernement flamand est seul compétent pour interpréter la loi linguistique en ce point ; et d'autre part que la Circulaire Peeters interprète correctement la notion de facilités et qu'une interprétation trop large conduirait à un régime de bilinguisme, ce qui n'est pas la volonté du législateur.

Le souffle communautariste flamand

Deux ans plus tard, en mars 1999, le parlement flamand élabore un texte de résolutions qu'il nomme son "plan de vol". Par ces résolutions, les élus flamands remettent en cause la RBC en tant que Région à part entière. Le plan de vol privilégie une autre architecture institutionnelle, fondée sur deux Communautés et deux entités "dérivées" : Bruxelles et la communauté germanophone.

De l'union nationale à l'Etat fédéral : quelques étapes

1970 : une première révision de la constitution crée trois Communautés (art. 59 bis). Ainsi que trois Régions, mais seulement dans les textes ;
1971 : Création de l'Agglomération bruxelloise, organisme unique pour gérer les 19 communes de la capitale, en attendant un accord sur les Régions ;
1977-78 : le Pacte d'Egmont et les accords du Stuyvenberg traduisent un accord politique pour concrétiser l'organisation de 3 Régions. Un compromis est avancé sur la question des Flamands de Bruxelles et des Francophones de la périphérie. Mais le gouvernement Tindemans tombe ;
1980 : une Loi spéciale crée les institutions régionales, sauf celle de Bruxelles ;
1989 : Bruxelles reçoit le statut de Région à part entière... ou presque.
1993, 2001, 2003 : les Régions et des Communautés se renforcent et acquièrent de nouvelles compétences.

En 1989, les Bruxellois ont enfin leur parlement.

Une telle vision est inacceptable pour les Francophones. Mais dans l'immédiat, ce début de brouille ne mènera pas plus loin, étouffé par une autre crise : celle du poulet à la dioxine, qui fera tomber le gouvernement de l'époque.

Durant le gouvernement Verhofstadt I, les Flamands demandent d'aligner toutes les circonscriptions électorales sur les limites des Provinces. Cette demande est acceptée. C'est la Loi du 3 décembre 2002. Cependant, on fait une exception pour Bxl/Hal/Vilvoorde. Le constitutionnaliste belge Hugues Dumont note que cette exception n'a rien de biscornu puisqu'elle respecte le compromis trouvé lors de la création de la Région bruxelloise.

BHV : l'exception qui fait mal...

En quoi l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvoorde représente-t-il un problème ? En ceci : BHV compte 54 communes : les 19 bruxelloises et 35 du Brabant flamand. Pour les élections fédérales et européennes, dans ces 54 communes, on peut voter pour les mêmes listes et les mêmes candidats. Un candidat de St Gilles peut donc mener campagne à Zaventem ou à Wemmel en français et y être élu. Pour les Flamands, c'est comme s'il n'existait pas de frontière linguistique. Ils défendent donc leur droit du sol, tandis que les Francophones veulent protéger les droits de leurs homologues de la périphérie.

...et devient incontournable

Pour les Flamands, la non scission de BHV résonne comme une discrimination vis-à-vis des habitants du Brabant flamand. Ils saisissent la Cour d'arbitrage. Celle-ci renvoie la balle au pouvoir législatif, lui enjoignant de régler cette question d'ici 2007. Ce sera donc, en principe, la mission du gouvernement suivant. En attendant, la question de la scission de l'arrondissement BHV est devenue incontournable.

En 2007-2008, les négociations post électorales préparent un gouvernement sans les socialistes. Mais les partis flamands exigent une réforme institutionnelle. Mme Milquet (cdH) bloque, estimant qu'une telle réforme ne peut se faire sans le PS. Le terme fixé par la Cour d'arbitrage pour la scission de BHV expire sans qu'un accord soit trouvé. On fait alors appel à Jean-Luc Dehaene, lequel rédige une note que les Francophones jugent très défavorable et refusent. Le VLD provoque alors la chute du gouvernement et les élections du 13 juin 2010. Elles amènent un triomphe pour la N-VA. Hugues Dumont note que si l'on tient compte de l'ensemble des sièges obtenus par les partis qui ont des

vellétés nationalistes en Flandre (N-VA, Vlaams Belang, Lijst Dedecker) ceux-ci occupent 40 sièges sur 88, soit 45%.

Désormais les Flamands ont toutes les cartes en mains pour imposer une nouvelle réforme de l'Etat.

Christine Steinbach

Sources : Hugues Dumont ; www.rtf.be ; www.irisnet.be ;
Centre de documentation du Vlaamse Rand ;
Vivre la Wallonie, n° 9 sept. 2010

Equipe de rédaction :

Claudia Benedetto, Jean-Michel Charlier, Christine Steinbach, Monique Van Dieren, Stuart Wrathall

Rédactrice en chef : Monique Van Dieren

Mise en page : Hassan Govahian

Editeur responsable : Michele Di Nanno, 48 rue de Gembloux, 5002 - Namur
Tél : 081/73.40.86 • Fax : 081/74.28.33
Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 1 € 50

Pour s'abonner à Contrastes et La Fourmilière

(10 € par an pour 6 numéros) :

- Versez 10 € au compte 786-5713934-36 des Equipes Populaires, avec la mention : "Abonnement à Contrastes" + votre nom.





S. Wrathall

Le 9 décembre dernier, les Equipes Populaires organisaient un colloque sur le logement dans la superbe Salle des glaces du parlement de Bruxelles. Le cadre exceptionnel, comme l'événement, valaient bien une photo en dos de couverture !

Elle illustre aussi, cette photo, que de tels débats sont essentiels pour nourrir l'intérêt que le citoyen peut prendre à faire vivre la démocratie. Comprendre comment le politique peut influencer, par ses décisions, la vie quotidienne ; découvrir que les institutions démocratiques peuvent aussi être des lieux accueillants pour le public. Voilà deux beaux défis pour l'éducation permanente.

SOMMAIRE

3 HISTOIRE : UN SYSTÈME POLITIQUE COMPLEXE

Le paysage politique belge s'est façonné autour des clivages qui marquent son histoire.

7 PARTIS POLITIQUES : ACTEURS D'UN JEU ÉVOLUTIF

La politique fait les partis et les partis font la politique. Tour d'horizon des différents acteurs.

10 MODES DE SCRUTIN : ENCORE UN P'TIT TOUR ?

La manière de voter influence-t-elle le résultat d'une élection ? Retour sur les différents modes de scrutin.

14 INTERVIEW : PASCAL DELWIT

Pascal Delwit, politologue à l'Université Libre de Bruxelles, décode la Belgique "particratique".

18 CRISE INSTITUTIONNELLE : BHV

La question bruxelloise et sa périphérie, l'un des nœuds du problème belge.

Contact :
Equipes Populaires,
48 rue de Gembloux, 5002 - Namur 081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be

Avec le soutien de :

